

ARRETE N° 46 /2017

portant attribution d'une concession de terrain funéraire dans
le cimetière communal de la Ville –
Mme MALET Hélène, Lina, née BÉNARD

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223.13 et suivants,

VU la délibération n°28 du Conseil Municipal du 13 avril 2011 fixant les tarifs des concessions funéraires,

VU l'arrêté du maire n°193/2011 du 5 septembre 2011 portant institution d'un nouveau règlement municipal des cimetières de la commune,

VU la demande présentée par **Mme MALET Hélène, Lina, née BÉNARD**, domiciliée au 75 rue Leconte de Lisle – 97480 SAINT-JOSEPH et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal de la Ville à l'effet d'y constituer la sépulture particulière des membres de la famille **MALET Hélène, Lina**.

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Il est accordé dans le cimetière communal de **Saint-Joseph – Ville** au nom de **Mme MALET Hélène, Lina, née BÉNARD**, à l'effet de fonder la sépulture particulière des membres de la famille **MALET Hélène, Lina**, une concession de 2 m² superficiels d'une durée de **15 ans** à compter du **07 décembre 2017**.

Référence : **B367**

Article 2.- Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle.

Article 3.- La concession est accordée moyennant la somme de **400 €** qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n° **1633** du **07 décembre 2017**.

Article 4.- La concessionnaire (ou si elle est décédée les ayants droit) est tenue de signaler tout changement de domicile.

Article 5.- Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Receveur Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le **28 DEC. 2017**
Le Maire,
La Conseillère Municipale déléguée

Blanche Reine JAVELLE

